

Le Code général des Frères musulmans

1^e partie : nom et établissement de la confrérie

1- Au mois de fondation (1347 de l'hégire, 1928 de l'ère chrétienne) s'est rassemblée la confrérie des Frères musulmans. Son établissement principal est la ville du Caire. Il est possible de déplacer la direction dans des circonstances exceptionnelles par décision du Conseil consultatif [*Majlis al-shûrâ*], si le Bureau de direction le justifie.

2^e partie : objectifs et moyens

1- Les Frères musulmans sont une organisation islamique de rassemblement. Elle œuvre pour l'édification de la religion de Dieu sur la terre et pour la réalisation des buts en vue desquels est venu l'islam :

a- véhiculer la prédication [*da'wa*] de l'islam aux gens en général et aux musulmans en particulier, la leur expliquer avec précision, l'expliciter, leur énoncer dans son essence et dans sa globalité et la prémunir des futilités et des apparences ;

b- rassembler les cœurs et les âmes selon les principes de l'islam, renouveler sa noble empreinte en eux, rapprocher les points de vue entre les différentes écoles islamiques ;

c- œuvrer à l'élévation du niveau de vie des individus, développer les richesses de la Nation [*Umma*] et sa protection ;

d- réaliser la justice sociale et la sécurité sociétale pour tout citoyen, lutter contre l'ignorance, la maladie, la pauvreté et le vice, renforcer les actes de générosité et de bonté ;

e- libérer la patrie musulmane -toutes ses parties- de tous les pouvoirs non islamiques et aider les minorités musulmanes en tout lieu, œuvrer en vue du rassemblement des musulmans jusqu'à ce qu'ils deviennent une Nation [*Umma*] unie ;

f- édifier l'Etat islamique qui exécute effectivement les préceptes de l'islam et ses enseignements, qui les préserve à l'intérieur et qui se charge de leur promotion et de leur transmission à l'extérieur ;

g- promouvoir l'aide internationale et promouvoir l'amitié à l'ombre de la *sharî'a* islamique qui protège les libertés et préserve les droits, participer à la construction de la civilisation humaine sur une nouvelle base de coopération entre la foi et la matière, comme le garantissent les codes intégraux de l'islam.

2- Les Frères musulmans, pour réaliser ces objectifs, s'appuient sur les moyens suivants :

a- La prédication par différents moyens de publication et de communication : épîtres, bulletins, journaux, revues, livres, éditions ; mise sur pied de délégations et de missions à l'intérieur et à l'extérieur.

b- L'éducation afin que les membres de la confrérie suivent ces principes et reflètent le sens religieux en paroles et en actes, dans leur for intérieur et dans leur maison. Leur éducation doit être saine et le dogme en accord avec le Livre [le Coran] et la Sunna. Elle doit être rationnelle par le savoir, spirituelle par la piété, bonne par la moralité, physique par le sport. Elle renforce le sens de la fraternité amicale, la globalité de l'action, et l'entraide véritable entre eux. Et ce jusqu'à ce qu'une vision islamique unifiée soit effective et qu'apparaisse une génération nouvelle comprenant l'islam d'une manière juste, appliquant ses préceptes et, par elle, oriente sa renaissance.

c- L'orientation : réaliser la formation saine dans toutes les affaires de la société en matière éducative, scientifique, législative, juridique, administrative, militaire, économique, en matière de santé et d'autorité ; le progrès doit se faire via les éléments compétents et son achèvement [doit être réalisé] dans les institutions politiques, législatives et exécutives et internationales afin de sortir du cercle des opinions pour aller vers celui de l'exécution effective ; œuvrer avec sérieux pour épurer les mass médias comportant nombre de périls, de péchés et, en tout cela, s'inspirer de la direction islamique.

d- L'action : mettre sur pied des institutions éducatives, sociales, économiques, scientifiques ; fonder des mosquées, des écoles, des dispensaires, des hospices, des cercles ; rassembler les comités pour l'organisation de la contribution religieuse [*zakât*], de la solidarité, des actions de bienfaisance ; réconcilier les individus et les familles ; résister aux maux sociaux, aux mœurs nuisibles, aux stupéfiants, aux boissons alcoolisées, aux maisons de jeu ; conduire les jeunes sur une voie qui les élève ; travailler le temps nécessaire pour être utile, venir en aide, soutenir tout ce qui peut faire émerger des secteurs indépendants conformément aux inspirations spécifiques.

e- La régénération de la Nation [*Umma*] : préparation *jihadiste* pour constituer un front unique face aux envahisseurs et aux dominants [qui sont] parmi les ennemis de Dieu et pour aplanir [le terrain] en vue d'élever l'Etat islamique bien guidé.

Source : Extrait du mémorandum du 30 décembre 2009 reprenant les termes des documents du 10 mai 1978, du 29 juillet 1982 et du 28 mars 1994 (traduction Dominique Avon).